

La Présidence

De la Polynésie française

**BUREAU DE LA COMMUNICATION**

***Mercredi 27 mai 2015***

**Compte rendu du Conseil des Ministres**

**Changement climatique : Afin de préparer la COP21, La Polynésie française accueille le « Polynesian leaders Group » (PLG)**

Ayant pour objectif de préparer la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015 (C0P21/CMP11) qui se tiendra à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015, la Polynésie française accueillera une conférence du « Groupe des Leaders Polynésiens » (PLG - Polynesian Leaders Group) à la mi-juin. Cette plateforme intergouvernementale regroupe les huit collectivités polynésiennes que sont les îles Cook, Niue, la Polynésie française, Samoa, les Samoa américaines, Tokelau, Tonga et Tuvalu. Pour l'occasion, il est aussi envisagé d'inviter Wallis-et-Futuna eu égard à son appartenance à l'ensemble polynésien et à son statut de collectivité française d'outre-mer.

L'objet de cette conférence sur le changement climatique sera de développer une stratégie en faveur d'un développement résilient aux risques climatiques et aux catastrophes naturelles plaçant le Polynésien, sa culture et son environnement, au centre des débats et des enjeux, respectant ainsi la vision du PLG qui promeut *« la recherche d'un avenir pour les peuples et les pays polynésiens, où les cultures, les valeurs et les traditions seront protégées et honorées »* en vue d'une *« prospérité économique durable ».*

Le résultat attendu de cette rencontre au sommet du PLG est la signature d'une déclaration commune relayée au plus haut niveau lors de la C0P21. Cette déclaration fera apparaître clairement les ambitions d’un Polynésie unie en matière de programmes concrets d'adaptation au changement climatique et de production renouvelable d'énergie. Cette démarche est appuyée par la Présidence de la République qui devrait déléguer à la conférence du PLG en Polynésie française un ou deux représentants.

**Comité de pilotage du projet INTEGRE du 28 au 29 mai**

En 2008, la Polynésie française a été désignée ordonnateur du l0ème FED Régional pour le Pacifique. Elle a donc en charge la préparation et la maîtrise d'ouvrage d’un programme baptisé INTEGRE - Initiative des Territoires du Pacifique Sud pour la Gestion Régionale de l'Environnement - consacré au développement des quatre Pays et Territoires d'Outre-Mer du Pacifique (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna et Pitcairn). Mis en œuvre par le secrétariat général de la Communauté du Pacifique, ce programme vise à promouvoir la gestion intégrée des zones côtières et à renforcer la coopération régionale dans le domaine du développement durable. Lancé en 2013, il s’achèvera en 2017.

Un Comité de Pilotage régional a été créé pour la définition des orientations générales du programme, la validation de la programmation technique, le suivi de son avancement et la validation des résultats. Présidé par la Polynésie française, il réunit l’ensemble des ordonnateurs territoriaux des PTOM et les services techniques référents. Des projets de gestion intégrée sont soutenus dans 9 sites-pilotes de la région, dont 3 en Nouvelle-Calédonie, 3 en Polynésie française, 2 à Wallis et Futuna, 1 à Pitcairn.

Le 28 mai, une visite de site est prévue au lycée agricole de Moorea et sur le domaine d’Opunohu, afin de permettre aux membres du comité de pilotage et à la Commission européenne de rencontrer dans la baie d’Opunohu, à Moorea, les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des actions du projet INTEGRE et de découvrir les activités soutenues par le projet sur ce site. Le 29 mai, dans la salle du gouvernement, avenue Pouvana’a a Oopa, la réunion du Comité de pilotage servira à dresser le bilan technique et financier de l’année écoulée et à préparer l’année à venir.

**Projets de loi relatifs à la lutte contre le dopage**

Le ministre de la Jeunesse et des sports, René Temeharo, a présenté deux projets d’arrêtés soumettant deux lois du pays en Conseil des ministres afin de doter le Pays d’un arsenal juridique garantissant la mise en place effective du dispositif de lutte antidopage.

La première loi du pays concerne la protection de la santé des sportifs et la lutte contre le dopage. Cette loi du pays définit ce qui constitue le dopage et pose les interdictions. Une instance administrative de consultation, le conseil de prévention et de lutte contre le dopage (CPLD), est créée. Celle-ci est placée auprès du gouvernement de la Polynésie française. Le ministre en charge des Sports disposera alors d’un pouvoir lui permettant de prononcer des sanctions administratives, en s’appuyant sur l’avis éclairé du CPLD, laquelle sera une instance impartiale. Des sanctions pénales sont également prévues.

La deuxième loi du pays concerne la recherche et la constatation des infractions en matière de dopage, prise au titre de la participation de la Polynésie française aux compétences de l’Etat. Cette loi du pays détermine les conditions permettant aux fonctionnaires et agents assermentés des services et établissements publics de la Polynésie française de rechercher et de constater les infractions en matière de protection de la santé des sportifs et ce dans le cadre de la lutte contre le dopage.

**Convention d'engagement éducatif**

La convention d'engagement éducatif permet de doter les organisateurs de centres de vacances et de loisirs d'un cadre juridique définissant les rapports avec les personnels de l'animation et de direction.

Ce dispositif règlementaire permet de prendre en compte à la fois la spécificité de ce type d'engagement éducatif volontaire exercé à titre occasionnel, le contexte particulier des centres de vacances qui suppose notamment une présence continue des personnes chargées de la surveillance et de la sécurité des enfants, la compensation de l'activité exercée auprès des mineurs par le versement d'une indemnité et par la prise en charge des frais d'hébergement et de restauration liés à l'exercice plein et entier de la fonction, et, enfin, la formalisation au travers d'une convention établie entre l'organisateur et la personne physique (animateur ou directeur), de leurs engagements respectifs.

Cet arrêté d'application de la loi du pays n° 2014-19 du 16 juillet 2014 était attendu par les associations de jeunesse et a fait l'objet d'une large consultation.

**Exposition et séminaire « comprendre pour mieux agir contre les arboviroses » du 3 au 11 juin**

En Polynésie française, trois arboviroses sont désormais présentes, la dengue, le chikungunya, le zika. La dengue est endémo-épidémique tandis que le zika et le chikungunya ont été introduits très récemment, respectivement en 2013, puis en 2014. Grâce à la présence de moustiques du genre *Aedes*, très bons vecteurs de leur propagation, ils ont causé d’importants phénomènes épidémiques.

Comment contribuer aux changements de comportements et de pratiques contre ces maladies et leurs vecteurs et se protéger de nouvelles menaces sur la santé ? Pour répondre à ces enjeux, il a été décidé de mettre en œuvre une exposition pour tous, des conférences et des ateliers d’échanges. Du 3 au 11 juin, le chapiteau de la Présidence de la Polynésie française accueillera ce vaste projet intitulé « Comprendre pour mieux agir contre les arboviroses »

L’exposition est conçue en cinq espaces pour tout savoir sur les arboviroses, les modes de propagation des virus, le monde des moustiques vecteurs, leurs relations avec l’homme et l’environnement, les techniques de lutte d’aujourd’hui et de demain, les comportements citoyens. Par son format ludique, elle est à la portée du plus grand nombre, public scolaire, adultes, professionnels, avec des animations éducatives, des spectacles de clowns, des jeux et des mises en pratique autour de la lutte antivectorielle.

Une table ronde, le 3 juin, à partir de 15 heures, favorisera les échanges entre le public et un panel de personnes ressources locales et extérieures à la Polynésie française. A l’attention des professionnels, une série de conférences scientifiques et des ateliers de travail seront programmés du 4 au 11 juin, en vue d’échanger sur les expériences et les pratiques.

Un site internet ([www.stoparbovirosespolynesie.com](http://www.stoparbovirosespolynesie.com)) dédié sera prochainement ouvert. Si on ne peut pas arrêter une épidémie en cours, on peut la prévenir, on peut la contenir et réduire son impact dans la population. Il est donc important de miser sur la prévention.

**Heiva i Tahiti 2015 : 15 groupes de danse et 21 groupes de chants**

Le programme du Heiva i Tahiti 2015 a été présenté au Conseil des ministres. Cette nouvelle édition regroupe 15 groupes de danse et 21 groupes de chants, qui se produiront sur l’aire de spectacle de To’ata. Ces groupes sont inscrits comme suit : pour la danse, 6 groupes *Hura ava tau*, 9 groupes *Hura tau* et, pour le chant, 11 groupes en *Tarava Tahiti*, 7 groupes en *Tarava Raromatai* et 3 groupes en *Tarava Tuhaa Pae*. On notera pour les chants, cette année, le grand retour des *mata’eina’a*, les groupes des districts.

Le jury est composé de neuf personnalités du monde de la culture, retenues pour leurs compétences dans le domaine de la culture, de la danse, du chant, de la musique, de la langue. Il attribuera cette année 51 prix pour un montant total de 9 260 000 Fcfp, soit 1 790 000 Fcfp de plus que les précédentes éditions.

En marge des soirées de spectacles programmées dans le cadre du concours de chants et de danses, le *Farereira’a* organisé par Coco Hotahota, permettra à des groupes de ‘*ori tahiti* pratiquant leur passion à l’étranger de venir découvrir les prestations des groupes polynésiens au cœur de cet événement majeur qu’est le Heiva i Tahiti. 1 500 danseurs, venus principalement d’Amérique, se produiront sur la scène de To’ata le 15 juillet, après la soirée de remise des prix. Leur venue est également l’occasion de mettre en place des concours de solos, de ‘*aparima* et de percussions, qui se tiendront le 11 juillet au grand théâtre.

Un Village du Heiva sera mis en place dès l’entrée des spectateurs sur le site, en amont du guichet de billetterie. L’installation de ce village a été organisée avec le concours de la CCISM et des artisans du salon « Made in Fenua » auxquels les groupes de danse disposant de produits artisanaux sont invités à se joindre. En définitive, ce n’est plus seulement l’aire de spectacle mais bien l’ensemble du Tahua To’ata qui revêt les couleurs du Heiva. Au mois de juillet prochain, To’ata deviendra une vitrine de notre richesse culturelle (chants, danses, artisanat), participant ainsi pleinement à la promotion au développement économique du secteur culturel et à la promotion de notre Pays.

**Spectacle « Te Aroha Mamaia » au marae Arahurahu**

Le conservatoire artistique de la Polynésie française, Te Fare Upa Rau, produit, avec le groupe Toakura, dirigé par Mateata Le Gayic, « Te Aroha Mamaia », un grand spectacle qui sera donné chaque samedi de juillet et le premier samedi du mois d’août, à 16h, sur les magnifiques espaces du marae Arahurahu, à Paea.

Le conservatoire avait coproduit, en juillet et août 2014, un spectacle avec le groupe O Tahiti E, « Te Feti’a ‘Avei’a », l’Etoile Guide, qui évoquait les thèmes de la pirogue, du marae de fondation et de la navigation aux étoiles. Fort du succès de cet événement, Te Fare Upa Rau , en accord avec son ministère de tutelle, a souhaité renouveler cette année l’opération. Écrite par Patrick Amaru et mise en scène par Moana’ura Teheiura, l’histoire se situe au 19ème siècle à Tahiti, quand les *Mamaia*, ces gardiens du culte polythéiste et des arts traditionnels, résistant au nouvel ordre imposé par les missionnaires protestants, sont contraints de s’exiler au fond des vallées pour s’adonner à leurs pratiques.

« Te Aroha Mamaia » raconte plus précisément l’histoire fictivede Tarafati, fils du grand prêtre Temoe, le chef d’un clan de *Mamaia* reclus dans la vallée où se situe le *marae* Arahurahu. Tarafati a renié ses origines, son clan, son père, pour suivre la nouvelle religion, le christianisme. Puis, un jour inattendu, il se rend dans cette vallée, accompagné de son épouse, pour aller à la rencontre de son père Temoe. Là-bas, un drame se noue. Cette production est destinée au grand public mais également aux touristes amoureux des arts traditionnels polynésiens. Elle regroupera une centaine d’artistes parmi lesquels 30 danseurs, 30 danseuses, 20 acteurs-figurants, 40 chanteurs et 15 musiciens.

-o-o-o-o-o-